

REGLEMENT DE LA COMPETITION

*Le Présent règlement pourra être modifié par le comité organisateur
si l'intérêt de la course en dépend.*

ARTICLE 1

L'ASSOCIATION SPORTIVE AYGUESVIVOISE – Les Fortiches organisent avec le concours de la Municipalité, le samedi 29 aout 2020 à 9h30 « **La course du Fort'ich** », une course nature de 5 ou 10 Kms associée à une animation d'éveil à l'athlétisme pour les enfants. Les déguisements sont acceptés.

ARTICLE 2

La course est ouverte à l'ensemble des licences autorisées par la réglementation des courses pédestres Hors Stade. Une autorisation parentale est nécessaire pour tous les participants mineurs non licenciés. Sans Chronométrage officiel, un classement sera toutefois donné à titre indicatif.

Limites d'âge, pour le 5 km sont acceptées les personnes nées en 2004 et avant, pour le 10 km seront acceptées les personnes nées en 2004 et avant. Les participants mineurs devront fournir obligatoirement une autorisation parentale.

L'animation d'éveil à l'athlétisme, sans chronométrage ni classement sera ouverte aux enfants de 2011 à 2013 munis d'une autorisation parentale.

ARTICLE 3

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance souscrite auprès de la MAIF par le comité des fêtes. Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer

Les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Chaque coureur devra fournir un certificat médical portant l'une des mentions suivantes « **pratique de la course à pied en compétition** », « **pratique de l'athlétisme en compétition** », « **pratique du sport en compétition** », ou présenter une licence, datant de moins d'un an. La responsabilité civile de l'association ASA couvre l'évènement.

ARTICLE 4

Le départ sera donné à proximité des terrains de rugby et l'arrivée aura lieu au même endroit. 2 parcours de 5 et 10 km sont proposés aux inscrits. Le rassemblement des coureurs aura lieu **15 mn** avant le départ.

La course enfants débutera à 11h30 après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 5

Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour garantir la protection la plus efficace du circuit. Aucun véhicule ne pourra suivre la course. Les coureurs devront cependant se conformer aux règles du code de la route lors des passages sur route. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 6

Deux postes de ravitaillement sont prévus sur les circuits. Une assistance médicale sera assurée. Des vestiaires seront mis à disposition, ainsi que des douches, avant et après la course. Le dossard fourni par l'organisation doit être impérativement porté à l'avant, afin que le numéro soit bien lisible. Ils seront à retirer à partir de 8h30 au gymnase.

ARTICLE 7

Aucun chronométrage n'est prévu de façon officielle, seul un classement indicatif sera donné avec des temps associés.

LES INSCRIPTIONS

Le montant est fixé à 5€ pour le 5km et 10€ pour le 10km et gratuit pour les enfants engagés sur l'animation éveil.

Les inscriptions au 5 et 10 km se feront exclusivement via le site de chronométrage CHRONO-START

www.chrono-start.com. L'inscription des enfants se fera sur place au gymnase à partir de 9 h 00.

RECOMPENSES

La remise des récompenses s'effectuera sur le lieu d'arrivée après la course enfant. Un cadeau sera offert aux 300 premiers inscrits, des récompenses sont prévues pour le gagnant de la course, le premier homme, la première femme de chaque distance.

Bulletin d'inscription

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Tél. où Mail : _____

Club : _____

Choix de la course :

☐ 10 KM

☐ 5 KM

☐ Eveil à l'athlétisme enfant

DOSSARD

N°

**Joindre obligatoirement un certificat médical (ou photocopie certifiée conforme)
mentionnant « pratique de l'athlétisme en compétition » datant de moins d'un an.**

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs :

**Je soussigné.....autorise « mon fils -ma fille ».....à participer à
l'animation d'éveil à l'athlétisme ou « Course du Fort'ich » et dégage la responsabilité
des organisateurs en cas de défaillance.**

A _____ le ____/____/____

Signature